

COMMUNE D'UCCLE
Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ES/vp U 69 F° 074
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.223/s.391
Annexe : 1 dossier

Mesdames,

Objet : UCCLÉ. Clos Dandoy, 2.Transformation d'une villa.

En réponse à votre lettre du 25 avril 2006, en référence, reçue le 28 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 10 mai 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'immeuble concerné par la demande relève du PPAS n°22 - Quartier Langeveld (1957). Le projet porte sur la transformation complète de cette habitation et du cabinet médical y attenant.

En effet, les interventions projetées sont particulièrement lourdes puisque tant les façades extérieures que la structure intérieure seraient complètement refaites, entraînant la modification totale de la volumétrie et de l'expression de la maison.

Le traitement architectural de la villa est redéfini par une composition qui renouvelle complètement le jeu des pleins et des vides. Le gabarit reste identique pour les niveaux -1/rez/+1 mais le volume de toiture à versants est supprimé et remplacé par un toit plat végétal.

Les matériaux sont totalement modifiés (revêtement, châssis, etc.).

Dans la mesure où ce projet ne porte pas atteinte à des éléments protégés du patrimoine bruxellois, la Commission ne s'oppose pas à sa réalisation. Elle s'interroge toutefois sur la signification extensive donnée au terme 'transformation' puisqu'il s'agira, au terme du chantier, non pas d'une villa 'rénovée' mais véritablement d'une 'nouvelle' construction.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Muret), A.A.T.L. – D.U.

J. DEGRYSE
Président